



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE E LA SANTÉ

CABINET

DIVISION DE LA PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

Conakry, le 18./01/2016

LE CHEF DE DIVISION

N°...03...../MS/CAB/DPMP/16

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de l'exécution de son budget de l'année 2016, le Ministère de la Santé envisage de passer les marchés de travaux, fournitures et de prestations avec toutes les entreprises désireuses de remplir ces conditions.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale remplissant les critères de moralité, de véracité et surtout de bonne exécution des tâches :

Les candidats intéressés pourront déposer leurs dossiers comprenant :

- o Une lettre adressée au Responsable des Marchés Publics près du Ministère de la Santé présentant votre entreprise/société et son domaine d'intervention ;
- o Un extrait du registre du commerce et du crédit mobilier – RCCM ;
- o Un extrait de certificat d'immatriculation fiscal valide et à jour ;
- o Un extrait du Quitus fiscal et social valable et à jour ;
- o Un détail des marchés similaires déjà exécutés dans les normes et conditions requises.

Les candidats qui auront satisfait aux critères ainsi énumérés plus haut, seront retenus dans le répertoire des Marchés Publics dudit département et pourront ainsi être consulté pour toute passation des marchés, conformément à l'arrêté N° 067 du 28 Janvier 2015 du Ministère de l'Economie et des Finances du seuil officiel pour la passation des marchés par les autorités contractantes.

Il est à rappeler que tout marché obéit strictement aux principes de concurrence, de véracité, de capacité et aussi de bonne attitude.

La date limite de dépôt est prévue le 20 février 2016 au siège du Ministère de la Santé.

Pour tout dépôt de dossier, veuillez-vous adresser au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics au Ministère de la Santé:

– Responsable des Marchés Publics au Ministère de la Santé. Tél : 622 12 49
01/666 67 85 66



Conakry, le 18./01/2016

Mamadi CONDE